

Le tarif de la redevance incitative adopté

La dernière réunion de l'année de la Communauté de communes de Seignelay-Brienon (CCSB) a eu lieu jeudi à Venizy. Les élus se sont exclusivement penchés sur la gestion des déchets, même si l'adoption du règlement du service en la matière a été reportée pour permettre une réunion, entre-temps, de la commission ad hoc.

Au terme de la période test de six mois, les conseillers communautaires ont voté, avec la seule voix contre de Lyliane Meignen (Paroy), la grille tarifaire définitive de la redevance incitative qui sera appliquée à compter du 1^{er} janvier, sur la base des seuils minimums de vingt-six levées. Grille qui avait été adoptée le 28 mai dernier pour cette phase expérimentale.

600 tonnes de déchets ultimes économisés

Le président de l'assemblée, Thierry Corniot, a précisé que durant ce semestre, 600 tonnes de déchets ultimes ont été économisées, soit 15 à 20 % du ramassage.

De ce fait, pour récom-



DÉCHETS. La grille tarifaire définitive de la redevance incitative sera appliquée à compter du 1^{er} janvier.

penser leurs efforts, les usagers auront, s'ils le souhaitent, la possibilité de changer leur bac d'un niveau pour gagner financièrement sur la redevance.

En revanche, Jean-Louis Leprun, vice-président chargé de l'environnement, a précisé que les abris-bacs ne seront installés, pour des raisons techniques, que dans le courant du mois de janvier. Les collectivités et résidents secondaires concernés continueront cependant d'être collectés dans les conditions habituelles jusqu'à cette mise en place. ■

■ Les horaires des déchetteries évoluent au 1^{er} janvier

Le conseil a voté à l'unanimité l'évolution des horaires d'ouverture des déchetteries de la communauté pour s'adapter aux besoins des usagers. Une modification qui aura un surcoût annuel de 2.756,23 €, soit 2,83 % de plus par rapport au marché d'aujourd'hui avec un coût total de 81.032,65 € par an pour le gardiennage (42.266,75 € à Seignelay et 38.765,90 € à Brienon), les nouveaux horaires introduisant une ouverture supplémentaire le jeudi matin à Brienon et une journée complète le mercredi à Seignelay, accompagnée d'une réduction sur les deux sites, chaque jour d'été, d'avril à septembre,

en fermant à 18 au lieu de 19 heures.

Ces nouveaux horaires s'établissent comme suit à compter du 1^{er} janvier :

- Brienon : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 17 heures en période hivernale (d'octobre à mars), et jusqu'à 18 heures l'été. Le jeudi de 9 heures à midi. Le samedi de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures l'hiver, jusqu'à 18 heures l'été.
- Seignelay : lundi, mardi et vendredi de 14 à 17 heures l'hiver et jusqu'à 18 heures l'été. Le mercredi et samedi de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures l'hiver, jusqu'à 18 heures l'été.